

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CIBOX sur la commune principale de l'AIOT 88 RUE DE LA CERAMIQUE 08500 REVIN.

La référence de votre dossier est A-3-N008A7YIS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/04/2023 à 08h38 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET

Organisme :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Personne morale

N° SIRET

Raison sociale **CIBOX INTER@CTIVE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

17 ALL JEAN BAPTISTE PREUX

94140 ALFORTVILLE

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CIBOX**

Description des activités :

La société CIBOX va s'implanter sur l'ancien site industriel PORCHER (friche industrielle Ideal Standard) à Revin. Elle fabriquera des vélos électriques (cadre en aluminium). Le process de fabrication sera le suivant: - Réception des matières premières ; - Assemblage et soudage des éléments métalliques constitutifs des vélos : travail mécanique des métaux avec des machines de perçage, fraisage et de soudure pour une puissance d'environ 900 kW ; - Traitement thermique T4 et T6 des cadres aluminium ; - Grenailage des cadres pour préparation de la surface ; - Peinture des éléments et étiquetage : des peintures de type polyester seront utilisées dans une cabine. Ces peintures seront des poudres électrostatiques ; - Production des roues, jantes en aluminium, rayonnage ; - Assemblage des vélos ; - Emballage des accessoires et batteries, préparation des cartons ; - Assemblage final et contrôle ; - Mise en zone d'expédition. Il est à noter qu'une installation de traitement de surface sera mise en place sur le site dans un deuxième temps. Cette installation nécessitera la réalisation d'un dossier d'autorisation ICPE.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

88 RUE DE LA CERAMIQUE

08500 REVIN

X : 818362

Y : 6983220

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	900 kW	DC	
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 60 kW	D	
2940	2940-3-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en oeuvre 50 kg/j	DC	
2561	2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	1000	DC	600 cadres traités par jour soit 1000 kg
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.17 MW	DC	
4725	4725-2	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Quantité susceptible d'être présente 11.41 t	D	cuve de 10 m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **8000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Rejets d'eaux usées issus des sanitaires, locaux sociaux et des éventuels nettoyages des sols

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Chaudière au gaz : rejet des gaz de combustion par une cheminée poussières potentielles en sortie des fours (fours au gaz) et des cabine de peinture

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Extracteur d'air avec système de filtration de poussière en sortie des fours (fours au gaz) et des cabine de peinture

Autres sources :

sans objet

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les types de déchets produits par l'installation seront les suivants: - Déchets métalliques d'aluminium : copeaux, rebut et chutes ; - Déchets d'emballage (cartons, films plastiques, ...) ; - Déchets de bureaux (assimilables à des ordures ménagères).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Présence d'un réseau interne au site de 6 poteaux incendie entourant l'usine et d'une canne d'aspiration existante sur la Meuse. Le système est prévu pour délivrer 180 m3/h par les poteaux incendie et 60 m3/h par le point d'aspiration.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs Détection incendie Cabine de peinture équipée d'une installation dédiée d'extinction au CO2 Détection gaz au niveau des fours

[Installations de combustion moyennes \(dites « MCP »\) pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910](#)

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Dossier N°12170229**

[Natura 2000](#)

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

[Prescriptions applicables](#)

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

[Clause filet](#)

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat GNAT MLS.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

A.1 ICPE 100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

A.2 M-MASSE ICPE.pdf

Modification des prescriptions applicables :

2. Déclaration initiale - Demande dérogation CIBOX annexe.pdf